

SECTION I – IDENTIFICATION DU OU DES DESTINATAIRES DE LA DIVULGATION

NOM 1	NOM 2
ADRESSE 1	ADRESSE 2
MUNICIPALITÉ	MUNICIPALITÉ
CODE POSTAL	CODE POSTAL
IND. RÉG.	IND. RÉG.
N° DE TÉLÉPHONE	N° DE TÉLÉPHONE

SECTION II – DÉCLARATION DE PARTAGE DE RÉTRIBUTION

Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité

« Le titulaire de permis qui partage ou prévoit partager sa rétribution doit sans délai divulguer ce fait par écrit à la partie qu'il représente et conserver un exemplaire de l'avis donné à cet effet.

De plus, le titulaire de permis doit divulguer, lorsque toute autre rétribution est ou pourra être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas d'un avantage autre que monétaire, la nature de la compensation. » (article 38)

> Je déclare partager ou prévoir partager ma rétribution avec :

le titulaire de permis suivant : _____

autre personne ou société : _____

Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : _____

IDENTITÉ DU TITULAIRE

Numéro de permis : _____

Type de permis : courtier immobilier agence immobilière

Nom du titulaire de permis :

NOM PRÉNOM

X _____
SIGNATURE DU TITULAIRE DE PERMIS

Date : _____
JOUR MOIS ANNÉE

SECTION III – ACCUSÉ DE RÉCEPTION

X _____
SIGNATURE DU DESTINATAIRE DE LA DIVULGATION 1

Date : _____
JOUR MOIS ANNÉE

X _____
SIGNATURE DU DESTINATAIRE DE LA DIVULGATION 2

Date : _____
JOUR MOIS ANNÉE

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél. : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • Téléc. : 450 676-3513 • info@oaciq.com • oaciq.com